

**Séance ordinaire du 24 mai 2025**  
**Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal**  
**de la commune de SERRIERES-EN-CHAUTAGNE**

**Délibération n°2025-020**

**Objet** : Acquisition d'un local commercial

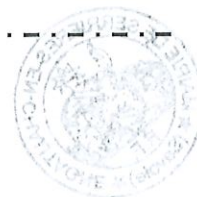
Date de la convocation et de l'affichage : lundi 19 mai 2025  
 Nombre de conseillers en exercice : 13  
 Nombre de conseillers présents : 0810  
 Nombre de pouvoirs : 02  
 Nombre de votants : 10  
 Pour : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 mai, le conseil municipal de la commune de SERRIERES-EN-CHAUTAGNE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Brigitte TOUGNE-PICAZO, Maire.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
TOUGNE-PICAZO Brigitte	X			
JOURDAN Jean-Marc	X			
PARIS Nicole	X			
BOTTOLI David	X			
BONVARLET Pierre-Alexandre		X		MERLE Alexandre
DESLOGES Laurence			X	
LYARD Céline			X	
MAILLET Jacques	X			
MERLE Alexandre	X			
MOLLEX Mylène			X	
MUGNIER Allison	X			
PIEDVACHE Gaëtan		X		MAILLET Jacques
TRUCHE Nadine	X			

A été nommé secrétaire de séance : TRUCHE Nadine

**Rapporteur** : Brigitte TOUGNE-PICAZO, Maire.



### Exposé des motifs :

Depuis plusieurs mois, la commune de Serrières en Chautagne étudie l'opportunité d'un projet de réhabilitation du centre-village, avec une composante importante sur la dynamique commerciale.

Le projet de réhabilitation du centre-village inclut également des composantes plus larges que celle de la dynamique commerciale, et notamment :

- Les flux, avec l'objectif de réorganiser les flux de circulation sur le périmètre allant de l'entrée sud jusqu'au à la place de la Mairie a minima.
- Le logement, avec un portage de terrains à proximité du plan d'eau par l'EPFL (initié au 01 décembre 2023 et ayant fait l'objet d'un avenant sur la durée en juin 2024). Dans l'objectif d'y développer un programme de construction de logements mixtes visant à accueillir les aînés et des familles.
- Le tourisme, avec l'objectif de déplacer la zone de camping-car vers l'entrée sud de la commune et de proposer un accès via la passerelle en direction du plan d'eau et des commerces du centre-village.
- Les loisirs, avec le lancement d'une consultation pour réaliser la rénovation hydraulique du plan d'eau (phase 1) et l'aménagement de la zone de loisirs (phase 2) comprenant l'achat en cours de négociation d'une parcelle de peupliers.

L'acquisition d'un local d'activité a été acté, par préemption, en séance du 04 juillet 2024.

Mme Florence DELLOUX a fait part de sa volonté de céder son local commercial situé 60 place Jules Masse.

Le local d'une superficie de 99 m<sup>2</sup> est proposé au prix de 656 €/m<sup>2</sup>.

Dans cette continuité et compte tenu du contexte économique et la rareté de locaux au centre bourg, la commune de Serrières en Chautagne souhaite acquérir ce local.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- ✦ **D'ACQUERIR** le local commercial décrit ci-dessus pour la somme de 64 944 €,
- ✦ **DE SOLLICITER** l'étude notariale de Ruffieux pour la rédaction des actes,
- ✦ **D'AUTORISER** Mme le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

---

Fait et délibéré à Serrières-en-Chautagne le 24 mai 2025.

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du 26 mai 2025.

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat le 26 mai 2025.

Le Maire  
Brigitte TOUGNE-PICAZO

Le Secrétaire de séance  
Nadine TRUCHE

